



Habilitations

➤ EN FRANCE

depuis le 28 août 1991

- autorisée à recueillir des enfants sur l'ensemble du territoire français au même titre que les Services d'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.).
- intermédiaire auprès des A.S.E. pour les enfants qu'ils nous signalent.

➤ A L'ETRANGER

- Madagascar le 16/11/92
- Bénin le 3/01/97
- Pologne le 1/07/97
- Togo le 1/07/97
- Burkina Faso le 1/12/98
- ★ Rwanda le 6/02/93 (adoptions interrompues depuis avril 94)

